

Arrondissement de La Flèche

Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

Procès Verbal de la séance du jeudi 02 février 2023

Date de convocation : L'an deux mil vingt-trois, le deux février à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 5 rue Bonne Fontaine, sous la présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : 26 janvier 2023
Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT, Daniel GUÉRINET, Joël BIGNON, Marie-Jo ROUAULT, Jean-Marie PRECHAI, Gervais COMPAIN, Christelle DOLBEAU, Marie-Laure MÉTIVIER, Laurence COSNARD, Christophe PERDRIX et Christelle LEVILLAIN formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres
- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 11

Absents excusés : Christelle PHILIPPE, Jean-Marie CHALOIGNE, Virginie CARRÉ et Tony BERTRON.

Absent : Néant.

Ordre du jour : -1*- Étude et vote des subventions 2023 ; -2*- Autorisation pour l'engagement des dépenses en section de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget 2023 ; -3*- Projet immobilier : Échange de parcelles avec le promoteur ; -4*- Mairie : fin des travaux ; -5*- Lotissement communal des Grandes Forges : Avancement du chantier ; -6*- Révision Tarif : forfait ménage à la salle des fêtes ; -7*- Décisions Municipales ; -8*- Compte rendu des travaux et commissions en cours ; -9*- Informations communautaires ; -10*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Gervais COMPAIN comme secrétaire de séance.

2023-01-01 : ÉTUDE ET VOTE DES SUBVENTIONS 2023 :

Le Maire remet la liste des subventions votées en 2022 avec des propositions d'augmentation de 1, 3 et 5 %.

Les associations Œuvres des pupilles de l'école publique et Les oubliés de la canicule ne seront plus subventionnées. Laurence COSNARD annonce que le Comité cantonal des fermes fleuries n'existe plus. Le Groupement Féminin de Développement Agricole (GFDA) est maintenu. Le Maire propose de transférer la subvention au GFDA si cette association demande une subvention.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter les subventions de 5 % en arrondissant les montants à l'euro le plus proche et fixe les versements suivants :

- Aide Domicile Milieu Rural de Villaines-sous-Malicorne (A.D.M.R.).....	49 €
- Amicale Enseignement Public de La Flèche (AEP).....	49 €
- Amicale Parents d'élèves de Villaines-sous-Malicorne (APE).....	179 €
- Association Commerçants et Artisans de Villaines (ACAV).....	170 €
- Association Donneurs de Sang Bénévoles de La Flèche.....	49 €
- Association Fléchoise Défense Animaux (AFDA).....	114 €
- Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP).....	49 €
- Association Gym-Vill de Villaines-sous-Malicorne.....	166 €
- Association Souffle pour un enfant (Vaincre la mucoviscidose).....	49 €
- Association Sportive du Collège Marcel Pagnol.....	166 €
- Association Vill-Zen - Yoga	166 €
- Comice Agricole Cantonal de Malicorne-sur-Sarthe (partie agricole)	681 €
- Comité des Fêtes de Villaines-sous-Malicorne.....	1 355 €
- Coopérative Scolaire de Villaines-sous-Malicorne.....	423 €
- Croix Rouge Française.....	49 €
- Générations Mouvement de Villaines-sous-Malicorne (Club des Aînés Ruraux)	166 €

- Groupement Féminin de Développement Agricole	49 €
- Groupement Val de Sarthe Football Malicorne (Association).....	725 €
- Groupement Val de Sarthe Football Malicorne (Tournoi).....	271 €
- Harmonie Musicale Le Bailleul-Villaines.....	1 152 €
- Infirmes Moteurs Cérébraux de la Sarthe.....	49 €
- La Pétanque Villainaise.....	166 €
- Ligue contre le Cancer Comité de la Sarthe.....	49 €
- L'Outil en main du pays fléchois.....	114 €
- Prévention Routière Comité départemental Sarthe.....	49 €
- Secours Populaire La Flèche.....	49 €
- Service de Soins à Domicile de Villaines-sous-Malicorne (S.S.I.A.D.)	49 €
- Société de Boules de Fort « L'Égalité » de Villaines-sous-Malicorne.....	166 €
- Société de Boules de Fort « La Tranquillité » de Villaines-sous-Malicorne...	166 €
- Téléthon Coordination Sarthe (A.F.M.).....	49 €
- Tennis de Table Loisir Villainais	166 €
- UNC - AFN de Villaines-sous-Malicorne Arthezé.....	133 €
- Union Sportive Football Villaines-Malicorne.....	1 191 €
- Union Sportive Tennis Villaines-sous-Malicorne.....	<u>166 €</u>

TOTAL 8 639 €

2023-02-02 : AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DES DÉPENSES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET 2023 :

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement, votées sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessous.

Conformément à cet article, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter, mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2022 pour les budgets 2023 de la commune de Villaines-sous-Malicorne (budget principal et budgets annexes) ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater les dépenses de la limite des crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL**Dépenses d'investissement**

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2022 (BP+DM+VC)	Montants autorisés avant le vote du BP 2023 (maxi 25 %)
20	Immobilisations incorporelles	4 600 €	1 150 €
204	Subventions d'équipement versées	0	0
21	Immobilisations corporelles	145 500 €	36 375 €
23	Immobilisations en cours	787 942 €	196 985,50 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0	0
27	Autres immobilisations financières	650 000 €	162 500 €
Total des dépenses d'équipement		1 588 042 €	397 010,50 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023-02-03 : PROJET IMMOBILIER : ÉCHANGE DE PARCELLES AVEC LE PROMOTEUR :

Le Maire présente le projet immobilier de Monsieur Hervé MIGNOT, gérant de la Sarl FONCIER Home sise à LA FLECHE (Sarthe) « 78 Ter rue Saint-Jacques », concernant les parcelles AB 202, 203, 204, 205, 206, 228, 229, 231, 246 et 247.

Monsieur MIGNOT souhaite se porter acquéreur d'une partie de la parcelle ZH 188 appartenant à la commune de Villaines-sous-Malicorne pour une surface d'environ 1 182 m² et rétrocéder en contrepartie un accès de 3,50 m de large sur la parcelle AB 202, en vue de la réalisation d'un passage piétons. Cet échange est assorti d'une proposition financière de cinq mille euros (5 000 €) net vendeur, frais de bornage à la charge de l'acquéreur.

Le Maire propose d'accéder à cette demande par :

- La vente d'un parcellaire de 1 182 m² environ dans la parcelle communale ZH 188
- La rétrocession d'un accès de 3,50 m de large, à la commune de Villaines-sous-Malicorne dans la parcelle AB 202 par la Sarl Foncier Home
- Le versement de cinq mille euros (5 000 €), prix net vendeur
- Les frais de bornage et d'acte et frais annexes, à la charge de la Sarl FONCIER Home.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023-02-04 : MAIRIE : FIN DES TRAVAUX :

Le Maire donne la parole à Joël BIGNON, Maire-Adjoint chargé du suivi des travaux de réaménagement et d'isolation de la mairie.

Les travaux sont terminés à 98 %. Quelques finitions seront réalisées dans les semaines prochaines : Pose d'un champ plat en aluminium autour des fenêtres entre autres. La banque d'accueil et le placard de la mairie-poste sont réinstallés avec diminution due à l'isolation de la pièce. Les meubles des bureaux de l'étage sont livrés.

Le déménagement est prévu le mercredi 1^{er} mars (ordinateur et dossiers suspendus) et le jeudi 02 mars 2023 (enlèvement des étagères dans la salle du Conseil Municipal). La mairie sera fermée du mardi 28 février au jeudi 2 mars. Réouverture le vendredi 03 mars. Le basculement de la fibre téléphonique et le contrôle électrique de conformité seront effectués le 1^{er} mars 2023.

Un petit réfrigérateur sera commandé par l'entreprise PASTEAU pour l'office de l'étage.

1* AVENANT 3 Lot 1 - DÉMOLITIONS - GROS-OEUVRE : ENTREPRISE TAVANO :

Correction erreur de prix sur avenant 1 et travaux en plus et moins concernant le devis de base.

Montant initial du marché public : 41 356,80 € HT

Avenant 1 Travaux en plus-value HT + 2 300,42 € HT
 Avenant 1 Travaux en moins-value HT - 276,62 € HT
 Montant du marché (Avenant 1) : 43 380,60 € HT
 Avenant 2 Travaux en plus-value HT + 2 923,68 € HT
 Montant du marché (Avenant 2) : 46 304,28 € HT
 Avenant 3 Travaux en plus-value +1 080,10 € HT
 Montant du marché (Avenant 3) : 47 384,38 € HT

Pourcentage d'écart introduit par l'avenant n°3 : 2,33 % et par les 3 avenants par rapport à l'initial : 14,57 %

Nouveau montant du marché public : 47 384,38 € HT soit 56 861.26 € TTC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023-02-05 : LOTISSEMENT DES GRANDES FORGES :

Le Maire explique que la pose des réseaux souples est en cours de finition par l'entreprise Télélec Réseaux. Un gros problème de niveau a été décelé par cette entreprise. Les cotes sont complètement dissemblables de celles de l'Entreprise Lochard Beaucé (ELB) qui est responsable des réseaux Voirie, Eaux Usées et Pluviales. Un écart de 18 cm, voire plus, est constaté, ce qui implique que les coffrets électriques et téléphoniques ne peuvent pas être posés, aux cotes prévues, par Télélec. La topographie précise est sollicitée auprès du Maître d'Œuvre. Ce dysfonctionnement impliquera une rectification de la pose des ouvrages comme les bouches d'égout.

Le raccordement électrique du transformateur du lotissement avec la ligne Haute Tension pourra être réalisé, et impliquera la déviation du centre-bourg. Il est difficile d'attendre que les travaux du giratoire des Quatre-Vents au Bailleul soient terminés.

Les tests de perméabilité des bassins de rétention pluviaux seront réalisés à une date non connue pour l'instant.

L'organisation de la suite des travaux sera arrêtée ce vendredi 3 février lors de la réunion de chantier.

2023-02-06 : RÉVISION DES TARIFS « FORFAIT MÉNAGE » SALLE DES FÊTES :

Le Maire explique que la Conseillère Municipale, chargée de la gestion de la salle des fêtes estime que le forfait ménage actuel ne couvre pas les coûts engagés lors des locations de la salle des fêtes. Il y a lieu de réviser ces tarifs.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide le forfait ménage, à compter du 1^{er} mars 2023, comme suit :

Grande Salle 100 € (cent euros)

Petite Salle 50 € (cinquante euros)

Cuisine 50 € (cinquante euros)

Le forfait est fixé à 160 € en cas de location de la salle des fêtes entière.

2023-02-07 : DÉCISIONS MUNICIPALES :

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
01-2023	Devis 2671/1 AD CARROSSERIE DE LA BERTRAIE Le Gué des Loges 72270 Villaines	Remplacement de l'Alternateur et courroie Camion Boxer communal : 442,42 € HT.
02-2023	Devis 338 METALLERIE SERRURERIE FLÉ-CHOISE 14B av. de Verdun 72200 La Flèche	Réparations diverses bâtiments : Ecole, salle des fêtes, commerces : 507,78 € HT.
03-2023	Devis 8496 HYG'UP TLD PRO Le chêne au loup 50870 Tirepiéd	Produits entretien cantine école salle des fêtes : 547,03 € HT.
04-2023	Devis SQH 187 PROTECTHOMS 12 rue Guttenberg 53203 Château-Gontier	Flexible, sacs aspirateur, Ampoules anti-mouches, cantine, savon agent technique : 256,77 € HT.
05-2023	Devis CL710053 HUDSON Centre Agora 13781 Aubagne	Dossiers suspendus armoire ATLAS ep 20-40-80-120 2 832,00 € HT.

06-2023	Contrat 287201530014 GROUPAMA-CIGAC 10 rue Blaise Pascal 28008 Chartres cedex	Contrat Assurance du personnel des collectivités 01/01/2023 au 31/12/2026 : CNRACL 5,37%+décès 0,28%, IRCANTEC 1,09% . : 9 300 HT /an
07-2023	Contrats NCLS01590+02899 SEGILOG Berger Levrault rue de l'Eguillon 72400 La Ferté Bern	Contrats Échanges sécurisés Connect et Données so- ciales du 01/10/2021 au 30/09/2024 : 410,78 € HT/an.
08-2023	Contrat M23/01*22-RP TSF MAINE ZA de la Biochère 53810 Changé	Contrat dégraissage hottes de cuisines Cantine et Salle des fêtes 01/01/2023 à 31/12/2025 : 862,65 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2023-02-08 : COMPTES RENDUS DES TRAVAUX EN COURS :

1- COMMISSION INFRASTRUCTURES BÂTIMENTS :

Joël BIGNON résume la dernière commission où les différents travaux à prévoir en 2023 ont été évoqués :

- Démoussage de la toiture des commerces. Un devis a été sollicité auprès de Nicolas Labé pour 600 m² de toiture : 3 294 € HT. Un autre devis sera demandé pour 800 m².
- Extraction de l'air du bar de la Salle des Fêtes. Éric GENOT a fourni un devis de 1 495 € HT. Ce dernier doit être ajusté.
- Le placard des aînés dans la pièce derrière le bar de la salle des fêtes sera refait. L'agent technique pourra être sollicité. Les mesures seront prises par la conseillère municipale déléguée à la salle et l'agent technique.
- L'entreprise Miroiterie LEBRUN chargée du lot Menuiseries extérieures sera sollicitée de nouveau pour réparer la fuite dans le hall verrière.

2- COMMISSION CADRE DE VIE :

Laurence COSNARD indique que les membres de la commission « Cadre de Vie » ont déambulé dans le village pour trouver des aménagements à projeter.

Ceux-ci pourraient être : Finition de l'aire de jeux au square ; Végétalisation du chemin qui va de la cantine vers l'allée du Verger ; pose de bancs aux locatifs « Anjou » ; Plantation d'arbres allée de la Mission, recherche des emplacements et des contenants. Pour la salle des fêtes : Vitrification du parquet et besoin d'un écran et de cintres.

3- COMMISSION INFRASTRUCTURES ESPACES :

Daniel GUÉRINET résume la commission communautaire pour la voirie du 17 janvier 2023. Cette année pourrait être une année hybride. Il faut encore réfléchir sur cette compétence. Doit-on conserver l'entretien des chaussées revêtues et le curage des fossés.

Une réunion de la commission communale pourrait avoir lieu le mercredi 08 février 2023 à 20h00. Elle sera après celle communautaire le mardi 07 février à 17h30 sur les orientations à prendre.

Pour Villaines, il faudrait améliorer la voirie et les abords des vestiaires du stade : Plantations, engazonnement des deux terrains (avec scarificateur et carotteur : prestation pouvant être réalisée par la ville de la Flèche), coulage de béton lavé, strié, au lieu d'enrobé noir.

4- COMMISSION COMMUNICATION ET PARTAGE :

Marie-Jo ROUAULT explique que la plaquette de présentation de la commune est en cours de finition. La commission se réunira pour valider ou amender ce document.

La commission aimerait installer une boîte à livres étanche au square. Une boîte à livres similaire existe à la Fontaine-Saint-Martin. A suivre.

5- COMMISSION GRANDIR À VILLAINES :

Laurent HUBERT, en l'absence de Christelle PHILIPPE, exprime ses sincères remerciements à tous les élus qui ont assuré la continuité du service public pendant les grèves contre la réforme des retraites. L'école sera de nouveau fermée le mardi 07 février prochain.

6- COMMISSION MOYENS FINANCIERS :

Le Maire propose aux membres de la commission Finances une réunion le lundi 27 février à 20h00 en mairie pour étudier les comptes administratifs de 2022.

2023-02-09 : FIXATION TARIF REMBOURSEMENT DE FRAIS LOCATION DU 03 DECEMBRE 2022 :

Le Maire explique qu'après la location de la salle des fêtes le samedi 03 décembre 2022, il a été constaté quelques anomalies et casse : ménage très mal fait, vaisselle rangée sale, vaisselle cassée et aspirateur endommagé. Le Maire a fait une estimation des frais engagés pour réparer ces dégâts. Il propose aux membres de demander au Président de l'Association des Ailes Brutionnes une somme de cent cinquante euros (150 €).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023-02-10 : REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE COMMUNALE À UNE ÉLUE :

Le Maire présente aux membres un bon de caisse d'un magasin "multi-activités" fléchois relatif à l'achat de matériel de décoration de Noël. Considérant que ce commerce n'accepte plus le paiement en compte inférieur à cent euros, il y a lieu de rembourser la somme de 49,52 € TTC à Laurence COSNARD.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

.....
2023-02-11 : QUESTIONS DIVERSES :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DES FÊTES :

Considérant l'indisponibilité des Maire et Adjoint, Christophe PERDRIX représentera la municipalité ce vendredi 03 février 2023 lors de l'assemblée générale du Comité des Fêtes.

FÊTE DE LA TERRE 2024 :

Laurent HUBERT annonce que Daniel GUÉRINET et Jean-Marie PRECHAIS représenteront la commune ce vendredi 03 février 2023 lors de l'assemblée générale de la fête de la terre. Cette dernière se déroulera à Malicorne, samedi 2 et dimanche 3 septembre 2023.

En 2024, la commune de Villaines devra la recevoir. Il reste donc dix-huit mois pour s'y préparer. Daniel GUÉRINET explique qu'il y aura moins de travail qu'auparavant car l'association de Mutualisation des Animations du Comice (MACOM) est bien rodée. Il faudra, quand même, créer une association locale éphémère regroupant toutes les associations communales et dans laquelle le Conseil Municipal devra fortement s'impliquer. A cet effet, le Maire souhaite la constitution d'un groupe de travail. Sont candidats : Daniel GUÉRINET, Laurence COSNARD, Gervais COMPAIN, Christophe PERDRIX et Jean-Marie PRECHAIS. D'autres bonnes volontés pourront s'intégrer à ce groupe.

Des pré-contacts ont été établis avec les agriculteurs propriétaires des terres aux alentours de la salle des fêtes.

GEMAPI :

Daniel GUÉRINET résume la dernière réunion de la commission GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et le Prévention des Inondations). Un budget de douze millions d'euros est prévu sur la Communauté de Communes du Pays Fléchois dont un million pour Villaines. Un bassin d'orage de mille cinq cent mètres cube devra être créé dans les champs de la Corbinière, le long de l'ancienne voie ferrée.

TOUR DE TABLE : chaque élu est invité à partager des points utiles au conseil municipal.

Laurence COSNARD annonce qu'une patte de table nouvelle (légère) est pliée voire cassée. L'agent technique essaiera de la détordre. Une même table a disparu lors d'une précédente location. Aucun recours n'a pu être lancé.

Laurent HUBERT remercie sincèrement Jean-Marie PRECHAIS pour la qualité de l'organisation de la formation de qualité aux gestes qui sauvent avec l'assureur GROUPAMA.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt-trois heures et quarante-deux minutes.

Les membres présents ont signé le présent registre.

Laurent HUBERT

Christelle DOLBEAU

Daniel GUÉRINET

Marie-Laure MÉTIVIER

Joël BIGNON

Laurence COSNARD

Marie-Jo ROUAULT

Christophe PERDRIX

Jean-Marie PRECHAIS

Christelle LEVILLAIN

Gervais COMPAIN